

Effectif légal du conseil
communautaire :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Nombre de conseillers en
exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION,
DES VICE-PRESIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Grand Chambord, se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de communes le 24 avril 2026 conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-6 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Nom Prénom (ordre alphabétique)	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
ALLANIC Laurent	X		
BAHU-NOGRETTE Virginie	X		
BARON Gérard	X		
BAYET-LEVA Martine	X		
BOISARD Jean-François	X		
BRUNEAU Dimitri	X		
CHABOUD Jean-Marc	X		
CHAUVEAU Gérard	X		
DAUTREMÉPUIS Jean-Luc	X		
DE MARIA Sophie	X		
DE SPARRE Véronique	X		
DEBOUT Danièle	X		
DEBUIGNE Benjamin	X		
DUBOIS Philippe	X		
DUCHET Patrice	X		
GAUGET Corinne	X		
GENDRE Christine	X		
GENDRIER Fabienne	X		

JOLY André	X		
LALLERON Christian	X		
LAURENT Michel	X		
LE TOUX Philippe	X		
LABEDAN Dominique	X		
LEFORESTIER Zohra		X	Pouvoir donné à Jean-Marc CHABOUD
LEGOUT Emilie	X		
LEMAIGNEN Henry	X		
MARCHAND Luc	X		
MARCILHAC Julien	X		
MARION Patrick	X		
MASSON Virginie	X		
PELLÉ Marion	X		
PERROIT Michel	X		
RIBRIOUX Laetitia	X		
SOUCHET Christine	X		
TOUTAIN Anne	X		
TURPIN Jean-Michel	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
BAUZY	PLA Jacinto		X
CHAMBORD	BRETON Dominique	X	
CROUY SUR COSSON	CADIEUX Thierry		X
FONTAINES EN SOLOGNE	LEPINE Denis	X	
MASLIVES	BRANDILY Allan		X
NEUVY	HENRY Martine	X	
THOURY	DETIENNE Pierre	X	

Les dispositions applicables au fonctionnement du conseil municipal s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions propres aux EPCI.

Les dispositions relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions propres aux EPCI.

La séance a été ouverte sous la présidence du Président Jean-Luc DAUTREMEP

Il a été dénombré 35 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le président invite le conseil communautaire à désigner un secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

Madame Christine GENDRE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

1. Election des Vice-Présidents

1.1. Nombre de vice-présidents

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes du Grand Chambord doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 8 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider, à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé, par délibération n°041-035-2026, le nombre de vice-présidents à 7.

Il é été également délibéré par délibération n° 041-037-2026, que le nombre d'autres membres du bureau était fixé à 8.

1.2. Constitution du bureau de vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Michel PERROIT
- Dimitri BRUNEAU

1.3. Déroulement de l'élection pour chaque tour de scrutin

Après accord, de l'ensemble des membres du conseil communautaire, le premier assesseur a remis à chaque conseiller communautaire un bulletin de vote. Chaque conseiller communautaire a procédé à l'inscription sur son bulletin. La secrétaire de séance a présenté ensuite l'urne à chaque conseiller pour qu'il y glisse son bulletin. Le Président n'a touché les bulletins à aucun moment.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

1.4. Election du deuxième vice-président

1.4.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	33
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ALLANIC Laurent	33	Trente trois

1.4.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Laurent ALLANIC a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

1.5. Election du troisième vice-président

1.5.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	33
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MARION Patrick	33	Trente trois

1.5.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Patrick MARION a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

1.6. Election du quatrième vice-président

1.6.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	30
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LAURENT Michel	30	Trente

1.6.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Michel LAURENT a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

1.7. Election du cinquième vice-président

1.7.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	31
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
TURPIN Jean-Michel	31	Trente et un

1.7.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Jean-Michel TURPIN a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

1.8. Election du sixième vice-président

1.8.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	34
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAUVEAU Gérard	21	Vingt et un
LALLERON Christian	13	Treize

1.4.3. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Gérard CHAUVEAU a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

1.9. Election du septième vice-président

1.9.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	29
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHABOUD Jean-Marc	29	Vingt Neuf

1.4.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Jean-Marc CHABOUD a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

2. - Election des autres membres du bureau

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 041-244100798-20260504-041_038_2026-DE

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du président de l'EPCI,
- d'un ou plusieurs vice-présidents,
- et éventuellement d'autres membres.

Sous la présidence de M. Jean-Luc DAUTREMEPUI, président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau.

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le conseil communautaire a fixé, par délibération, le nombre des autres membres du bureau à 8.

2.1. Election du premier membre de bureau

2.1.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	33
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GAUGET Corinne	33	Trente trois

2.1.2. Proclamation de l'élection du premier membre du bureau

Madame Corinne GAUGET a été proclamée premier membre du bureau et immédiatement installée.

2.2. Election du deuxième membre de bureau

2.2.1. Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	34
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
JOLY André	34	Trente quatre

2.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième membre du bureau

Monsieur André JOLY a été proclamé deuxième membre du bureau et immédiatement installé.

2.3. Election du troisième membre de bureau**2.3.1. Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	32
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MARCHAND Luc	32	Trente deux

2.3.2. Proclamation de l'élection du troisième membre du bureau

Monsieur Luc MARCHAND a été proclamé troisième membre du bureau et immédiatement installé.

2.4. Election du quatrième membre de bureau**2.4.1. Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	35
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BARON Gérard	35	Trente cinq

2.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième membre du bureau

Monsieur Gérard BARON a été proclamé quatrième membre du bureau et immédiatement installé.

2.5. Election du cinquième membre de bureau**2.5.1. Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	33
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEGOUT Emilie	33	Trente trois

2.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième membre du bureau

Madame Emilie LEGOUT a été proclamée cinquième membre du bureau et immédiatement installée.

2.6. Election du sixième membre de bureau**2.6.1. Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	34
f	Majorité absolue	

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GENDRE Christine	34	Trente quatre

2.6.2. Proclamation de l'élection du sixième membre du bureau

Madame Christine GENDRE a été proclamée sixième membre du bureau et immédiatement installée.

2.7. Election du septième membre de bureau

2.7.1. **Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	31
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DE MARIA Sophie	31	Trente et un

2.7.2. **Proclamation de l'élection du septième membre du bureau**

Madame Sophie DE MARIA a été proclamée septième membre du bureau et immédiatement installée.

2.8. Election du huitième membre de bureau

2.8.1. **Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	36
c	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d	Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	9
e	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	25
f	Majorité absolue	19

NOM et prénom (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DUCHET Patrice	25	Vingt cinq

2.8.2. **Proclamation de l'élection du huitième membre du bureau**

Monsieur Patrice DUCHET a été proclamé huitième membre du bureau et immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

